

CERTIFICAT D'AGREMENT DE MATERIELDE BALISAGE AERONAUTIQUE

AGREMENT STNA N° 97A003

délivré pour CEGELEC PROJECTS Ltd
la société: Boughton Road
Rugby CV21 1BU
ENGLAND

Le matériel suivant:

| Marque ou Constructeur | Feu | Lampe | Caractéristiques |
|------------------------|----------|-----------------------------------|--|
| CEGELEC | ZA202/6A | lampe halogène 45W culot G6.35 | verrine omnidirectionnelle bleue |

est conforme aux spécifications exigées par le STNA.

En conséquence, l'installation de ce feu est autorisée en France pour le balisage
du bord de voie de circulation (lumière bleue).

Le Chef de la Division 6B
Balisage - Sécurité Incendie SAR

J. TANGUY

références OACI: annexe 14 de l'O.A.C.I.

tests STNA 97PP011A et 96PP127

Toute modification optique ou mécanique ultérieure à cette date devra être communiquée au STNA
et le feu ainsi modifié devra faire l'objet d'une extension d'agrément.

L'autorisation d'installation de ce matériel est donnée pour un an. Une autorisation définitive sera prononcée après présentation d'un dossier
réunissant les lieux d'installation de ce matériel.